



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



Municipalité
de Saint-Louis-
de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 2 avril 2024 à 18h30, à la salle du conseil, située au 80-1, rue principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de Monsieur Yvon Carle, maire.

Monsieur Yvon Carle, maire, préside cette séance extraordinaire et les conseillers suivants sont présents :

- Madame Chantal Komlosy, conseillère n° 1
- Monsieur Marc Bédard, conseiller n° 2, absent
- Monsieur François-Michel Bonneau-Leclerc, conseiller n° 3, absent
- Madame Sylvie Salois, conseillère n° 4
- Madame Elisabeth Hamel, conseillère n° 5
- Madame Lucie Crête, conseillère n° 6

Est également présent, monsieur Luc Provencher, greffier d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET NOMINATION D'UNE GREFFIER D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière à la présente séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT l'absence de deux membres du conseil

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, appuyé par madame Chantal Komlosy et **résolu à l'unanimité** :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.;

QUE pour la présente séance extraordinaire, monsieur Luc Provencher agisse comme greffier d'assemblée conformément aux devoirs et obligations prévues notamment à l'article 201 du Code municipal du Québec.

QUE le conseil confirme que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 2 avril 2024 a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, et ce à tous les membres du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

2 AVRIL 2024

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Constatation de l'avis de convocation et nomination d'un greffier d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour

(2024-04-72)

(2024-04-73)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

4. Autorisation d'affichage pour le poste de directeur(trice) généra(e) et/ou greffier(ière) trésorier(ière) de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford
5. Adoption du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2024
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par madame Lucie Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. **AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRA(E) ET/OU GREFFIER(IÈRE) TRÉSORIER(IÈRE) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

(2024-04-74)

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) et/ou greffier(ière) trésorier(ière) :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois, appuyé par madame Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- de nommer madame Marielle Coderre, directrice générale adjointe, responsable de l'affichage de l'offre d'emploi afin de combler ledit poste dans les plus brefs délais possibles;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME AYANT EU LIEU LE 19 MARS 2024**

(2024-04-75)

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure demandée dans ce procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par madame Chantal Komlosy et résolu à l'unanimité d'entériner le procès-verbal du C.C.U. de la séance ayant eu lieu le 19 mars 2024 et d'accepter la dérogation mineure y ayant été étudiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

(2024-04-76)

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Élisabeth Hamel, appuyé par madame Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'assemblée soit levée à 18h37

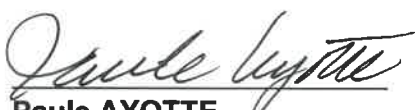
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford


Yvon Carle
Maire


Paule AYOTTE
Greffière de la séance

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.